

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire  
وزارة السكن و العمران و المدينة  
MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE  
الوكالة الوطنية لتحسين السكن و تطويره  
Agence Nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement



**Décision de pré-affectation d'un logement  
Location-Vente**

Ref : **000882**

Mme./ Mlle. / Mr : **NOUISER MOHAMED**  
Né(e) le : **11/12/1982**  
Code : **300004966**

Suite à votre demande d'acquisition d'un logement selon la formule location-vente et au paiement de 20 % de l'apport initial fixé à 25%.

Nous avons le plaisir de vous notifier la présente décision de pré-affectation d'un logement selon les indications désignées ci-dessous :

**Wilaya :** Ouargla  
**Commune :** Ouargla  
**Site :** Ouargla **Type :** F4

L'entrée en possession de ce logement interviendra dans la forme légale auprès d'une étude notariale, après réception du site.

Fait à : **ALGER**

Le **04/03/2019**



**IMPORTANT :**

- ✓ L'affectation est irrévocable et non soumise à un recours.
- ✓ L'affectation sera annulée de plein droit par l'AADL dans le cas d'un contrôle positif.
- ✓ Sauf cas dûment justifié, la décision d'affectation doit être retirée par le souscripteur lui-même.
- ✓ La décision d'affectation sera remise après le paiement de l'apport initial fixé à 25% du prix du logement, conformément au décret exécutif n°15/328 du 22/12/2015, modifiant et complétant le décret exécutif n°01/105 du 23/04/2001 fixant les conditions et modalités d'acquisition, dans le cadre de la location-vente, de logements réalisés sur fonds publics ou sur ressources bancaires ou tout autres financements.